



Assemblée générale

Distr.: Limitée
30 décembre 2003

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Quarante-troisième session

Vienne, 29 mars-8 avril 2004

Ordre du jour provisoire¹

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Déclaration du Président.
5. Débat général.
6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
7. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.
8. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

¹ Au paragraphe 4 de sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-troisième session, tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier de celles des pays en développement, inscrive comme question ordinaire à son ordre du jour les points 5, 6, 7 et 8, examine les points 9, 10 et 11 comme thèmes de réflexion distincts et le point 12 conformément au plan de travail adopté par le Comité. Au paragraphe 5 de la même résolution, l'Assemblée a noté qu'à sa quarante-troisième session le Sous-Comité juridique soumettra au Comité des propositions concernant les nouvelles questions qu'il examinera à sa quarante-quatrième session, en 2005.



9. Examen et révision éventuels des Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
10. Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, ouverte à la signature au Cap (Afrique du Sud) le 16 novembre 2001:
 - a) Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par l'avant-projet de protocole;
 - b) Considérations sur la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace.
11. Contribution du Sous-Comité juridique à l'élaboration du rapport destiné à l'Assemblée générale en vue de l'examen, par cette dernière, de la suite donnée aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
12. Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux.
13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions à examiner par le Sous-Comité juridique à sa quarante-quatrième session.

Annotations

2. Élection du Président

Au paragraphe 12 de sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé qu'au début de leurs sessions de 2004, le Comité et ses Sous-Comités procéderont à l'élection des bureaux sur la composition desquels le Comité s'était entendu à sa quarante-sixième session. À cette session, le Comité avait convenu que Sergio Marchisio (Italie) servirait en qualité de président du Sous-Comité juridique en 2004 et 2005.

6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Le Sous-Comité juridique a convenu que l'examen de cette question par le Groupe de travail créé à cet effet porterait sur l'état des traités, leur application, et les obstacles qui s'opposaient à une acceptation universelle des instruments, ainsi que sur la promotion du droit spatial, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763, par. 118). À sa quarante et unième session, en 2002, le Sous-Comité juridique est convenu que le Groupe de travail sur ce point examinera la question de l'application du concept d'"État de lancement" telle qu'elle ressort des conclusions du Sous-Comité, ainsi que toute nouvelle question similaire qui pourrait être soulevée lors de ses délibérations, à condition que celles-ci entrent dans le cadre de son mandat actuel (A/AC.105/787, par. 138 et 140).

Comme convenu par le Comité, le Sous-Comité juridique devrait examiner le texte révisé de la proposition de projet de résolution relatif au concept juridique d'«État de lancement», tel qu'il figure dans le document A/AC.105/L.249 (A/58/20, par. 153), qui sera présentée à l'Assemblée générale pour examen.

Au paragraphe 6 de sa résolution 58/89 concernant ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquera de nouveau son Groupe de travail chargé du mandat convenu par le Sous-Comité juridique, qui se réunira pendant trois ans, de 2002 à 2004.

7. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

Pour l'examen de cette question, les États Membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. En vertu de l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité juridique à sa quarante-deuxième session, des organisations internationales ont été invitées à lui faire rapport sur leurs activités (A/AC.105/805 et Corr.1, par. 56).

8. Questions relatives:

- a) **À la définition et à la délimitation de l'espace**
- b) **Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications**

Au paragraphe 8 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquera de nouveau son Groupe de travail sur cette question pour examiner uniquement les questions qui sont liées à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

10. Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, ouverte à la signature au Cap (Afrique du Sud) le 16 novembre 2001:

- a) **Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par l'avant-projet de protocole**
- b) **Considérations sur la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace**

Au paragraphe 9 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Sous-Comité juridique convoquera de nouveau son Groupe de travail qui sera chargé d'étudier séparément les questions se rapportant aux alinéas a) et b) ci-dessus.

11. Contribution du Sous-Comité juridique à l'élaboration du rapport destiné à l'Assemblée générale en vue de l'examen, par cette dernière, de la suite donnée aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Conformément au paragraphe 30 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail créé par le Comité afin de préparer un rapport sur la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III pourrait, pour avancer dans l'établissement de ce rapport, tenir des consultations officieuses lors de la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique.

Le projet de texte reflétant la contribution du Sous-Comité juridique à ce rapport, préparé par le Bureau des affaires spatiales en consultation avec le Président du Sous-Comité et le Président du Groupe de travail, comme convenu par le Sous-Comité juridique à sa quarante-deuxième session, sera disponible lors de la quarante-troisième session du Sous-Comité.

12. Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

Conformément au plan de travail adopté par le Sous-Comité juridique et approuvé par le Comité à sa quarante-sixième session, les États Membres et les organisations internationales présenteront en 2004 des rapports sur leurs pratiques relatives à l'immatriculation des objets spatiaux et communiqueront au Bureau des affaires spatiales les informations nécessaires pour inscription dans le Registre.

Le Comité a convenu qu'outre des rapports, les États Membres pourraient présenter des exposés sur leurs pratiques en matière d'immatriculation des objets spatiaux. Les rapports reçus seront communiqués au Sous-Comité juridique (voir A/AC.105/C.2/L.250). Le Comité a également convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait présenter le Registre des objets lancés dans l'espace.

Annexe

Organisation des travaux

1. À sa quarante-deuxième session, en 2003, le Sous-Comité juridique est convenu de continuer à mener ses travaux selon des modalités d'organisation souples afin d'utiliser pleinement les services de conférence disponibles (A/AC.105/805 et Corr.1, par. 9).
2. Un colloque intitulé "Faits nouveaux et cadre juridique de l'exploitation des ressources de la Lune", parrainé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial, aura lieu après la séance de l'après-midi du 29 mars 2004.
3. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux du Comité.

Calendrier indicatif^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 29 mars au 2 avril 2004		
Lundi 29 mars	Point 1. Ouverture de la session Point 2. Élection du Président Point 3. Adoption de l'ordre du jour Point 4. Déclaration du Président Point 5. Débat général	Point 5. Débat général Colloque sur les faits nouveaux et le cadre juridique de l'exploitation des ressources de la Lune
Mardi 30 mars	Point 5. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 7. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial	Point 5. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 7. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États Membres l'organisation de leurs programmes, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)).

^b Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera reconvoqué conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 6. Le Sous-Comité reprendra l'examen du point 6, le mercredi 7 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi 31 mars	Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 7. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial	Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 7. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial Point 8 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 8 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires
Jeudi 1 ^{er} avril	Point 8 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 8 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 9. Sources d'énergie nucléaires Point 11. Contribution du Sous-Comité juridique au rapport du Comité sur la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III ^d	Point 8 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 8 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 9. Sources d'énergie nucléaires Point 11. Contribution du Sous-Comité juridique au rapport du Comité sur la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III ^d
Vendredi 2 avril	Point 8 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 8 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 9. Sources d'énergie nucléaires Point 11. Contribution du Sous-Comité juridique au rapport du Comité sur la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III ^d	Point 9. Sources d'énergie nucléaires Point 11. Contribution du Sous-Comité juridique au rapport du Comité sur la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III ^d

^c Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué à nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 8 a). Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le mercredi 7 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^d Conformément aux dispositions du paragraphe 30 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail créé par le Comité pour préparer le rapport qu'il doit soumettre à l'Assemblée générale afin que celle-ci puisse examiner et évaluer la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III ainsi que de nouvelles mesures et initiatives, se réunira en consultations officieuses pendant la période prévue pour l'examen du point 11.

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 5 au 8 avril 2004		
Lundi 5 avril	Point 10. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^e Point 12. Pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux	Point 10. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^e Point 12. Pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour
Mardi 6 avril	Point 10. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^e Point 12. Pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour	Point 10. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^e Point 12. Pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour
Mercredi 7 avril	Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour	Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 8 a) de l'ordre du jour Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 10 de l'ordre du jour
Jeudi 8 avril	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

^e Le Groupe de travail sur le projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, qui sera convoqué à nouveau conformément au paragraphe 9 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 10. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 10 le mercredi 7 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.